**Exemple de motion**

VILLE/COMMUNE décide de briguer la distinction Fair Trade Town

**Les soussignés demandent à la Municipalité de briguer la distinction Fair Trade Town, attribuée aux villes et aux communes qui s’engagent en faveur du commerce équitable.**

Fair Trade Town, une [campagne internationale](http://www.fairtradetowns.org/t_blank) visant à promouvoir le commerce équitable, rencontre un grand succès dans 31 pays. En Suisse, toutes les villes et les communes qui s’engagent en faveur du commerce équitable peuvent recevoir une distinction après avoir rempli cinq critères. L’objectif de la campagne est de distinguer environ 55 villes ou communes suisses d’ici à 2018 et de toucher ainsi plus d’un million d’habitants. Moteur de la campagne, la plate-forme interactive www.fairtradetown.ch met à disposition de chaque ville et commune suisse un profil Fair Trade personnalisé qui peut être complété au fur et à mesure.

À l’origine de la campagne se trouve Swiss Fair Trade, l’association faîtière qui réunit les acteurs du commerce équitable en Suisse. Fair Trade Town est également soutenue par le Secrétariat d’État à l’économie (SECO).

Pour obtenir la distinction Fair Trade Town, la ville candidate doit satisfaire cinq critères qui portent sur la présence de produits du commerce équitable sur son territoire (critère 3), l’utilisation de ces derniers dans les entreprises, institutions et parmi la société civile (critère 4). Après avoir rendu publique sa volonté de devenir Fair Trade Town (critère 1), la ville devient alors candidate officielle. En même temps, elle propose du café et deux autres produits issus du commerce équitable au sein de ses services administratifs. Elle doit également mettre en œuvre une politique d’information et de sensibilisation avec les autres acteurs engagés dans le processus (critère 2 et critère 5). Les critères peuvent être remplis dans n’importe quel ordre. Pour plus de détails voir : www.fairtradetown.ch

Lorsqu’une ville obtient la distinction Fair Trade Town, son engagement en faveur du commerce équitable gagne en visibilité. En outre, se lancer dans un processus d’obtention de la distinction Fair Trade Town est un acte de solidarité qui crée un sentiment d’appartenance et permet à des acteurs (commerçants, entreprises, groupes engagés) de se rencontrer et de s’atteler ensemble à la construction d’un projet commun.

Une fois la distinction obtenue, le travail n’est pas terminé : une Fair Trade Town doit non seulement maintenir son statut mais également approfondir son engagement en faveur du commerce équitable et favoriser les produits locaux et régionaux issus d’une production durable et écologique au sein de son administration et des institutions dont elle est responsable. Une information ciblée devrait également favoriser les mêmes orientations dans le commerce de détail, les restaurants et l’hôtellerie présents sur son territoire.

Le commerce équitable est basé sur des relations commerciales équitables à long terme, des prix stables et transparents, des conditions de travail socialement justes et des méthodes de culture durables. En l’encourageant, on aide les petits producteurs des pays du Sud à améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie.

Finalement, cette démarche de solidarité internationale s’intègre bien avec l’engagement en matière de solidarité locale de la ville/commune de XXX notamment en ce qui concerne une alimentation durable, et apporte un complément pertinent aux efforts déjà entrepris. La campagne Fair Trade Town prévoit d’ailleurs d’accorder des «bons points» aux villes et communes qui favoriseraient les produits locaux et régionaux ainsi que les achats publics durables.

**Cette motion demande à la Municipalité de briguer la distinction “Fair Trade Town” attribuée aux villes et aux communes qui s’engagent en faveur du commerce équitable.**

**NOM**